

Engagement de la Direction de l'EPLEFPA de la Creuse dans le cadre d'une démarche qualité pérenne sur le CFPPA et sur le CDFAA

Cycle 2020 - 2024

Conformément à la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'EPLEFPA soutient le CFPPA et le CDFAA de la Creuse pour la pérennisation et la mise en œuvre du système qualité afin de garantir des formations de qualité adaptées aux spécificités de notre territoire Creusoise, régional et national.

Cet engagement correspond à la volonté de maintenir et de créer les dispositions qui garantissent notre capacité à nous adapter aux orientations des partenaires institutionnels et aux besoins en formation des apprenants pour participer au développement des compétences nécessaires à l'employabilité de notre territoire. Notre capacité d'adaptation nous permet de percevoir les changements et par conséquent de réagir favorablement en adaptant nos offres de formation dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le CFPPA de la Creuse s'engage ainsi à évoluer sur une double certification, la certification « **Qualiopi** » et « **QualiFormAgri** », produit d'AFNOR certification, exigée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le CDFAA de la Creuse s'engage à rentrer dans cette même double qualification.

Conscient que la formation professionnelle est un réel levier de la promotion sociale et professionnelle, nos objectifs stratégiques portent sur la mise en œuvre des actions de formation concourant au développement des compétences des personnes en favorisant l'accès à :

- la qualification via les contrats en alternance et les périodes de professionnalisation,
- la certification aux diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle via la Validation des Acquis de l'Expérience,
- l'insertion professionnelle via un accompagnement personnalisé pour guider les personnes en recherche d'emploi, ou en difficulté d'orientation professionnelle, à la construction progressive de leur projet professionnel et à sa mise en œuvre.
- la formation et à la qualification pour les personnes en situation de handicap via notre engagement auprès du Centre de Ressource Formation Handicap.

Aussi, nous réaffirmons notre volonté de rechercher en permanence la meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, les prestations proposées aux apprenants, et l'employabilité sur notre territoire. Nous veillerons à participer activement à l'accessibilité de la formation pour les personnes handicapées afin de contribuer à leur inclusion dans la vie ordinaire.

Cette démarche implique un solide partenariat entre les acteurs socio-économiques locaux, régionaux et nos chargés d'ingénierie pour proposer une offre de formation adaptée.

Nos engagements de service portent sur les points suivants :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. Le pilotage des équipes afin d'assurer le respect des engagements de service.
5. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
6. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
7. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
8. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

L'engagement qualité de l'EPLEFPA au travers du CFPPA et du CDFAA s'accomplit avec la mobilisation active de l'ensemble du personnel. A cet égard, les salariés des deux centres s'engagent à entretenir une communication participative, constructive et à développer leurs compétences en participant à des actions de formation continue. La direction soutient les engagements suivis en mettant en adéquation les ressources humaines et matérielles.

L'engagement qualité de l'EPLEFPA nécessite l'écoute, l'orientation, le conseil, ainsi que son implication dans la participation, l'animation et le développement rural, social et local, l'insertion, l'expérimentation au titre des missions de service public qui lui sont confiées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'animation, la gestion et le suivi de la qualité sont confiés à : Madame BERNUSSOU, directrice du CDFAA et Monsieur BENARD, directeur du CFPPA.

Le 01/09/2020

Le Directeur de l'EPLEFPA d'Ahun
Jean-Pierre LAFAYE

